



Le MEDEF recule : les intermittent·es en sursis, la mobilisation continue !

À Paris, 1500 personnes se sont rassemblées hier devant l'UNEDIC, au moment où se tenait la dernière séance d'une négociation d'assurance chômage qui a vu, une fois de plus, le patronat pointer une menace sur les salarié·es intermittent·es du spectacle.

Dans toute la France, des travailleur·euses du spectacle se sont levé·es, ciblant notamment les antennes locales du MEDEF. Dans plusieurs lieux de spectacle, sur plusieurs tournages, les professionnel·les se sont mis en grève, malgré la difficulté à faire valoir ce droit dans nos secteurs. Cette mobilisation si vite levée montre le niveau d'inquiétude que cette proposition indécente a provoqué. Dans cette situation et face au rejet de l'ensemble des organisations syndicales, le patronat a été contraint de reculer sur ce point.

Nous nous réjouissons du soulagement que cette nouvelle a procuré chez les dizaines de milliers de personnes qui risquaient de voir leur vie basculer.

Mais nous refusons d'appeler ça une victoire.

D'une part, les organisations patronales ont clairement affiché leur intention de rouvrir le dossier des intermittent·es en 2028. D'autre part, l'accord issu de cette négociation et mis à signature va priver de droit au chômage des milliers de travailleur·euses qui ont signé une rupture conventionnelle, avec une part d'arbitraire renforçant leur contrôle déjà effectif avec le « contrat d'engagement ». Sans parvenir à l'inscrire dans l'accord, le patronat a d'ores et déjà annoncé demander le gel des augmentations annuelles des allocations en juillet, pour tou·tes les demandeur·euses d'emploi, intermittent·es inclu·es. Ainsi c'est près d'un milliard d'euros d'économies qui vont être faites sur le dos des salarié·es, sans aucune contribution patronale supplémentaire, soit plus du double de ce qui était exigé par le gouvernement.

D'autre part, le statu quo concernant le régime des intermittent·es du spectacle n'est pas satisfaisant, notamment parce que leur droit à un arrêt de travail n'est toujours pas efficient. Nous attendons toujours l'application de l'accord professionnel du 27 octobre 2023, permettant la prise en compte des arrêts maladie et congés paternité dans l'assurance chômage, ainsi qu'une amélioration du régime de prévoyance pour obtenir des indemnités complémentaires de maladie, comme s'y sont engagées à 2 reprises les organisations professionnelles du champ.

Enfin la peur de perdre son indemnisation si le seuil d'affiliation venait à augmenter traduit l'inquiétude légitime des professionnel·les face à une dégradation catastrophique de la situation de l'emploi dans le spectacle vivant, l'audiovisuel, le cinéma et les secteurs de la prestation technique. Par ses coupes budgétaires dans la création, dans les collectivités, dans l'audiovisuel public, dans le FONPEPS et la part collective du Pass Culture, le gouvernement rend inéluctable un massacre social dans nos secteurs. Les élections municipales, avec le basculement possible de communes vers une droite dure et austéritaire voire vers l'extrême droite accentuent les inquiétudes, au vu des exemples que nous avons eu à connaître de politiques culturelles menées par ces attelages politiques.

C'est pourquoi il est indispensable que cette mobilisation soudainement levée ne faiblisse pas, et au contraire s'amplifie pour enfin remporter de vraies victoires.

Nous pouvons et devons obtenir :

- Le refinancement des budgets culturels (création, collectivités, audiovisuel public, part collective du Pass Culture), le rétablissement des anciens critères du FONPEPS
- L'application de l'accord du 27 octobre 2023 sur les annexes 8 et 10
- L'extension de la prévoyance santé des intermittent·es aux arrêts maladie courts et à l'invalidité
- Le rattachement des artistes auteur·ices à la caisse commune de l'assurance chômage

Pour gagner cela la CGT spectacle appelle à des Assemblées Générales et à des actions partout - notamment dans nos lieux de travail - **à partir du 9 mars, et à une journée de grève et de mobilisation nationale le 26 mars.**

Paris, le 26/02/2026